



Bâle, avril 2026

Entrée en vigueur extraordinaire de l'adaptation du Cahier des charges sur le spermasexing

L'Assemblée des délégué-e-s du 15 avril 2026 a adopté à une nette majorité une adaptation des principes énoncés dans le Cahier des charges de Bio Suisse dans le domaine de l'élevage. Concrètement, à la suite de cette décision, la technique de spermasexing respectivement l'utilisation de doses de semence sexée conformément au Cahier des charges de Bio Suisse sont désormais autorisées.

La décision entre en vigueur en cours d'année avec effet immédiat.

La disposition suivante s'applique dès à présent:

à compter du 15 avril 2026, date de la décision prise par l'Assemblée des délégué-e-s, l'utilisation de doses de semence sexée est autorisée et n'entraîne aucune sanction. La mise en application a donc lieu immédiatement, sans attendre l'entrée en vigueur ordinaire au 1^{er} janvier 2027. Les infractions commises en 2025 et jusqu'au 14 avril 2026 seront sanctionnées comme auparavant conformément au règlement des sanctions.

Texte modifié de la directive (Le principe Partie II, chapitre 4.3 «Sélection»):

(modifications soulignées / biffées):

La santé et la productivité des animaux agricoles doivent être stimulées par des systèmes d'élevage conformes à leurs besoins, ainsi que par le choix de races et de méthodes de sélection adéquates. Tout en respectant les limites écologiques, il faut si possible sélectionner des animaux adaptés aux besoins et aux conditions d'élevage des exploitations biologiques. Le but principal de la sélection doit être une haute performance de vie. Les manipulations génétiques et la synchronisation hormonale des chaleurs sont interdites. L'insémination artificielle, y compris le spermasexing, est autorisée. Toutes les autres formes de reproduction artificielle, assistée ou influencée (p. ex. transferts d'embryons, ~~spermasexing~~, clonage, sélection in ovo) sont cependant interdites. (...)

Ce règlement s'applique à toutes les fermes Bourgeon. Il est appliqué et pris en compte par les organismes de contrôle et de certification dès à présent.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,
Bio Suisse

Urs Brändli
Président

Christian Hülsmann
Président CLA